

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA SOCIETE VALORLY
(GROUPE SUEZ)

Usine d'incinération Lyon nord

La **CCSPL** a pris connaissance de l'activité 2015 de l'usine d'incinération de Lyon nord. Elle constate, du fait de la signature de l'avenant 12, de la nouvelle organisation managériale de la société et du suivi resserré par les services de la Métropole de Lyon, l'amélioration du fonctionnement global de l'usine. Elle retient que le taux de disponibilité des lignes est de 86%, revenant ainsi au niveau d'activité de 2010. De fait, elle note que l'efficacité énergétique en 2015 a été très supérieure à 2014. Néanmoins, la commission précise qu'elle en attend encore des améliorations, dans la perspective de la fin du contrat.

En ce qui concerne le bilan financier consolidé, la commission prend connaissance du résultat net négatif, lié au sur- amortissement des travaux de reconstruction suite au sinistre de 2013. Elle note que l'excédent brut d'exploitation redevient positif, après trois années impactées par de gros travaux de renouvellement d'équipements (2012 et 2013) et de sinistre (2014). La commission demeure attentive à la nature et à la pertinence des travaux liés au Gros Entretien Renouvellement.

En ce qui concerne l'usine d'incinération de Lyon nord et l'Usine de Traitement et de Valorisation Énergétique (UTVE) de Lyon Sud, la commission entend les explications relatives à la difficulté de les comparer du fait des régimes d'exploitation différents. Elle prend en compte que l'usine Lyon sud est en outre adossée à un réseau de chaleur plus important que celui de Rillieux-la-Pape, ce qui accroît structurellement son taux de valorisation par rapport à l'usine Lyon nord. La commission confirme la performance technico-économique de l'outil industriel de Lyon Sud.

Enfin, elle note qu'aucun accident du travail n'a été décompté dans l'usine de Lyon Nord en 2015.

Enfin pour les années à venir, en ce qui concerne les indicateurs, la commission demande aux services de la Métropole de Lyon des éléments de comparaison avec les années antérieures.